

COMMUNE DE COURTISOLS

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt mars à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la commune de Courtisols, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Hubert ARROUART, maire.

Etaient présents : Tous les membres en exercice, à l'exception de Muriel BISVAL, Anne BRAZE, Nicolas COSSENET, Agnès GALLOIS, Hubert FERRAND, David GREVIN et Catherine JULLIEN, excusés.

Monsieur le maire demande à chacun des conseillers présents s'il y a des remarques ou observations à apporter au compte rendu de la séance précédente.
Toutes les décisions prises sont adoptées.

Séverine GOURVENEC a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire

N° 439 Compte rendu de la commission environnement du 21 mars 2018

Eric Pigny présente le compte rendu de la réunion :

Bilan du fleurissement :

Suite à l'arrêté sécheresse du 27 juin 2017 du Préfet, toutes les jardinières et les tapis sur les ponts n'ont pu être arrosés. Le personnel technique a dû les retirer. Un projet d'achat de citernes doit être rapidement mis en place.

Bilan des travaux réalisés

Cimetière Saint-Martin : Le grillage est presque terminé. Il reste les ifs à planter le long du grillage.

Crèche : il reste le gazon à semer.

Parc Massez :

- reprise des vivaces à l'automne, 200 plants et mise en place de l'amendement.
- Jeux du parc : complément d'écorces sur la partie du sol amortissant.

Ancienne STEP :

Le grillage a été nettoyé, le fauchage de printemps est à faire.

Taille 2018

Tilleuls avenue de la Vesle, frênes et platanes rue Lamartine, érables rue des Grand Ayeux, érables rue du Pont Laplanche, tilleuls rue de Plain.

Travaux 2018 :

Parc Massez

Taille d'entretien, bras de rivière nettoyés avec le courant de cet hiver, entretien des herbes envahissantes des berges, taille des ifs (location d'une nacelle une journée).

Aménagement derrière la mairie

- retirer les spirées et dessoucher les acacias
- location d'une mini pelle, recharger en terre végétale et construire des pergolas pour mettre des plantes grimpances.

Information « zéro phyto » en 2018

Plan de gestion différenciée reçu en mairie au mois d'octobre : niveau 3 « ne plus traiter chimiquement ».

Ce plan comprend l'inventaire des espaces et des pratiques d'entretien, la définition des zones à risque de transfert vers les ressources en eau, la définition des classes d'entretien, la communication auprès de la population ainsi que la formation des agents et des élus.

Le plan de gestion différenciée comporte trois classes d'entretien :

- entretien intensif : classe 1 : rues centre-ville, cimetières, stade...
- entretien semi intensif : trottoirs Saint Julien et Saint Memmie, École.
- entretien extensif : sentes et chemin des Fossés.

La demande de subvention de matériel a été envoyée à l'Agence de l'Eau pour un investissement de 65 000 €. Lecture du document « Mémoire explicatif » envoyé avec la demande de subvention et présentation de la carte des risques de la commune.

Il comprend l'achat d'une balayeuse à brosse, deux désherbeurs thermiques à gaz (deux largeurs différentes), une *épareuse* et une commande de graines de gazon à pousse lente à semer sur du sol des trottoirs en concassé (essais sur certaines portions).

Le plan de communication de la commune est présenté car ce projet zéro phyto ne pourra pas se faire sans l'adhésion de toute la population (riverains, scolaires..).

Proposition fleurissement 2018

Mettre des jardinières au secrétariat de mairie et aux grilles de cimetière.

Ne fleurir que deux ponts : Pont Laplanche et La Motte et ne plus acheter de sacs fleuris.

Acheter moins de fleurs annuelles et planter des vivaces à la place.

Route départementale 3

Remplacement des vivaces : deux devis sont demandés.

Taille des hêtres pyramide reportée en 2019.

Massifs centre-ville

Mélanger fleurs annuelles et renforcer en plantes vivaces

Questions et informations diverses

- Proposition de proposer à un employé des services techniques d'avoir une formation d'élagueur pour réduire le coût annuel des tailles communales.
- Le Parc Massez est inscrit à l'opération « Jardin Fleuri » les 1, 2 et 3 juin (dépliants disponibles à la Mairie).
- Faire une étude collective pour proposer aux propriétaires la possibilité de placer de l'enrobé sur la partie du trottoir qui leur appartient.
- Revoir l'entretien de la sente de la Fontaine Saint Julien.

N° 440 Demande de remboursement à la CC de la Moivre à la Coole

Suite à l'entrée de la commune dans la CC de la Moivre à la Coole, certaines dépenses n'ont pas été transférées au 1^{er} janvier 2017 et ont été assurées par la commune tout au long de l'année. Le montant total de ces dépenses s'élève à 1 764,06 € : frais de téléphone pour 1 610,34 € et frais d'affranchissement pour 153,72 €.

Sur proposition de Monsieur le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DEMANDE** à la CC de la Moivre à la Coole le remboursement des dépenses engagées en 2017 à hauteur de 1.764,06 € pour des compétences communautaires.

Les crédits correspondants seront inscrits en recette au budget 2018

N° 441 Contrat de prestation de service avec la commune de Somme-Vesle

La commune de Somme-Vesle a bénéficié en 2017 de la mise à disposition de Monsieur GOY, ingénieur territorial à la commune de Courtisols pour assurer le montage d'un dossier d'étude pour un projet de construction.

Pour 2018 et afin de poursuivre ce projet suite au départ à la retraite de Monsieur GOY, la commune de Somme-Vesle souhaite bénéficier de la mise à disposition du technicien de la commune.

La convention qu'il vous est proposé d'approuver définit les obligations de chacune des parties pour la durée de la mission.

Sur proposition de Monsieur le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de Monsieur Thibault HUBER, technicien territorial principal de 2^{ème} classe entre la commune de Courtisols et la commune de Somme-Vesle
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer la convention

N° 442 Ouverture d'un poste de saisonnier

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3, alinéa 2 et l'article 34,

CONSIDERANT qu' en raison du surcroît de travail pendant la période estivale, il y aurait lieu de créer un emploi saisonnier d'ouvrier polyvalent et d'entretien des espaces verts et fleuris,

Sur proposition de monsieur le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de créer un emploi de saisonnier d'adjoint technique à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures pour les mois de juillet et août.
- **FIXE** la rémunération versée sur la base de l'indice brut 347 / indice majoré 325 de la fonction publique territoriale
- **HABILITE** Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

N° 443 Demande de subvention pour la rénovation du monument aux morts

Dans le cadre de la rénovation du Monument aux Morts, il vous est proposé de solliciter une subvention auprès de l'Office National des Anciens Combattants (ONAC) afin de minimiser le coût de cette opération.

Les devis s'élèvent à 4.210 € euros hors taxes pour l'ensemble des travaux : nettoyage complet du monument, réalisation de plaques de granit.

Sur proposition de Monsieur le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** les subventions au taux le plus élevé, auprès de l'ONAC et du Département ou tout autre organisme, pour la rénovation du monument aux morts,
- **PRECISE** que le financement sera assuré, outre les subventions escomptées sur les fonds libres de la commune,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires sur le budget 2018.

N° 444 Maison du parc : modification des locations

La maison du parc est ouverte à la location aux associations et aux particuliers d'avril à septembre avec une tarification pour les habitants de Courtisols, Somme-Vesle et Poix et une tarification pour les extérieurs.

Ce bâtiment vient de faire l'objet de travaux de mise en accessibilité avec la création d'un sanitaire adapté et de sanitaires publics au Parc Massez.

Monsieur le maire rappelle que la salle Robert Chaboudé ne peut pas être louée par des personnes extérieures pour des manifestations à caractère familial. Il propose de la même manière de réserver la maison du parc rénovée aux habitants des communes de Courtisols, Somme-Vesle et Poix.

Sur proposition de Monsieur le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de réserver la location de la maison du Parc Massez aux habitants de Courtisols, Somme-Vesle et Poix à compter du 1^{er} mai 2018.
- **DECIDE** de supprimer les tarifs de location de la maison du parc aux personnes extérieures actés dans les délibérations n°344 du 21 février 2017 et n°422 du 20 février 2018.

N° 430 Questions diverses

- Evelyne MOINEAU présente le compte rendu de l'école élémentaire La Fontaine du 27 mars 2018
- Monsieur Arrouart fait part de l'avancement des travaux : secrétariat de mairie, 3^{ème} âge, maison du parc, trottoirs.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.

La séance est levée à 22h30

Hubert ARROUART, Maire	Denis VAROQUIER 1 ^{er} adjoint	Jean-Pierre ROLLET 2 ^{ème} adjoint	Evelyne MOINEAU 3 ^{ème} adjoint
Eric PIGNY, 4 ^{ème} adjoint	Milène ADNET	Loëtitia BOYS	Carole CHOSROES
Lilian COGNIARD	Séverine GOURVENEC	Catherine PANNET	François SCHUESTER
Philippe SEUBE			